



MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 13 janvier 2014 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MMES LES CONSEILLÈRES : Kathleen Saint-Jean
Karine Saint-Jean
Colette Beaulieu

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant
Lauréat Jean
Luc Forgues

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, monsieur le maire, Denis Lévesque, déclare la séance ouverte à 20 h 06 et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013
 - Suivi du procès-verbal
4. Approbation et autorisation des comptes à payer
5. Nomination d'un maire suppléant et remplaçant au conseil de la MRC du Kamouraska
6. Dépôt de la ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
7. Renouvellement annuel des cotisations, des ententes et des contrats d'entretien auprès de différents partenaires
8. Autorisation de la contribution financière annuelle pour le transport adapté et collectif auprès de Trans-Apte
9. Approbation des interventions en cours d'eau prévues en 2014 et demande d'acte de répartition
10. Renouvellement de l'entente aux services des sinistrés avec la Croix-

Rouge canadienne

11. Autorisation de faire une demande auprès d'Hydro-Québec pour l'installation de poteaux électriques dans la Côte-Blais
12. Demande d'autorisation du Ministère des Transports du Québec
13. Demande d'autorisation à la CPTAQ de 2171-0751 Québec inc. (Transport en Vrac St-Denis Inc.) pour l'exploitation d'une sablière
14. Demande de transfert d'un CtAF à une forêt de proximité
15. Correspondance
16. Demandes d'appui financier
17. Autres sujets
18. Période de questions
19. Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

006-2014

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

Il est proposé par madame la conseillère Kathleen St-Jean

007-2014

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 soumis aux membres du Conseil soit adopté tel que lu.

Suivi du point 18 : Monsieur le Maire fait le suivi sur le projet de l'oléoduc.

La compagnie TransCanada a transmis à la MRC un troisième tracé qui se situe plus au sud que le projet précédent. Il souligne qu'il y aura une réflexion sur l'ensemble des contraintes pour les différentes municipalités et villes dans le but d'identifier les impacts sur le territoire. Chaque municipalité concernée sera consultée au cours du processus. Bien qu'il n'y ait pas de scénarios parfaits, celui-ci a l'avantage d'être beaucoup plus éloigné de la prise d'eau et du périmètre urbain. Le dossier est suivi de près.

4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

008-2014

et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2013, totalisant une somme de 60 329.13 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 décembre 2013, pour un total de 90 027.59 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

5. Nomination d'un maire suppléant et remplaçant au conseil de la MRC du Kamouraska.

CONSIDÉRANT le nouveau conseil en place depuis le 4 octobre dernier;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un substitut au maire autant pour siéger à la Municipalité, mais également, aux séances du conseil de la MRC du Kamouraska.

CONSIDÉRANT que M. Pierre Saillant était déjà maire suppléant et qu'il est toujours intéressé à occuper ses fonctions;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont en accord pour que M. Pierre Saillant reste dans ses fonctions.

Il est proposé par madame la conseillère Kathleen St-Jean

009-2014

et résolu à l'unanimité que le conseil nomme M. Pierre Saillant à titre de maire suppléant pour la municipalité. Il est également désigné en cas d'absence du maire à agir comme substitut au conseil des maires de la MRC du Kamouraska. Monsieur Pierre Saillant accepte.

6. Dépôt de la ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière fait le dépôt de la part de ristourne annuelle, au terme de l'exercice financier 2013 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ). La part attribuée à la municipalité de Mont-Carmel est de 4 627 \$.

7. Renouvellement de divers ententes, cotisations ou contrats annuels

CONSIDÉRANT le renouvellement annuel des cotisations, des ententes et des contrats d'entretien auprès de différents partenaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

010-2014

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement et/ou le paiement avant taxes, aux partenaires suivants :

- CRSBP - Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent, 5 208 \$
- ADMQ – Association des directeurs municipaux du Québec, 633 \$
- Québec Municipal - Service d'information internet, 275 \$
- PG Solutions – logiciel de comptabilité et de gestion de fosses septiques, 6 525 \$
- CAUREQ – Central d'appel d'urgence des régions de l'Est-du-Québec, sans frais
- FQM – Fédération québécoise des municipalités, 804.91 \$
- Les Éditions Wilson & Lafleur, mise à jour du Code municipal, 60 \$

8. Approbation de la contribution financière annuelle pour le transport adapté et collectif auprès de Trans-Apte

CONSIDÉRANT les services dispensés par Trans-Apte pour le service de transport adapté et collectif sur le territoire;

CONSIDÉRANT la répartition des coûts entre le Ministère des Transports, les usagers et la part de la municipalité (5,5 %)

CONSIDÉRANT que la quote-part de chacune des municipalités est déterminée au prorata de la population par rapport à l'ensemble des municipalités desservies.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

011-2014

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement à Trans-Apte inc. de 3 618 \$ pour l'année financière 2014.

9. Approbation des interventions en cours d'eau prévues en 2014

CONSIDÉRANT que plusieurs interventions en cours d'eau sont prévues par la MRC de Kamouraska en 2014;

CONSIDÉRANT qu'avant d'entamer le processus menant à la réalisation du projet d'intervention localisé à Mont-Carmel, nous devons donner notre approbation et notre décision quant au mode de réalisation de l'acte de répartition;

CONSIDÉRANT que le coût du projet demandé est utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

012-2014

et résolu à l'unanimité

que le conseil de la municipalité de Mont-Carmel appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur le cours d'eau prévus par la MRC et s'acquittera de la facture qui y sera associée;

que le conseil de la municipalité de Mont-Carmel demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux au cours d'eau de la rivière Dufour en 2014;

que le conseil de la municipalité de Mont-Carmel est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux;

que le conseil de la municipalité de Mont-Carmel est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectué par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

10. Renouvellement de l'entente aux services des sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT que l'entente de la Croix-Rouge est à renouveler avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT que cette entente confie à la Croix-Rouge la gestion de tout le matériel d'urgence lors de sinistres ainsi que la préparation et la mise en œuvre des services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT que lors de sinistres mineurs, la Croix-Rouge dispensera gratuitement les services aux sinistrés et que lors de sinistres majeurs, la municipalité remboursera à la Croix-Rouge les dépenses relatives à la prestation des services aux sinistrés ainsi que les dépenses encourues relatives aux ressources humaines et matérielles utilisées et associées à la prestation de cette aide.

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

013-2014

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Denis Lévesque, maire et madame France Boucher, directrice générale à signer l'entente de renouvellement et donne l'autorisation à cette dernière de payer les frais de cotisation annuelle d'un montant de 0,15 \$ par habitant soit 168.00 \$ par année pendant trois (3) ans.

11. Demande auprès d'Hydro-Québec pour l'installation de poteaux électriques dans la Côte-Blais

CONSIDÉRANT le besoin éminent de mettre en place des lumières de rue sur cette portion de voie pour une question de sécurité, tant piétonnière que routière;

CONSIDÉRANT le fort potentiel de développement résidentiel dans cette rue pour les prochaines années nécessitera l'alimentation en électricité à ces nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 21 novembre 2013 reçue à nos bureaux, réitérant l'engagement d'Hydro-Québec à contribuer au développement de la municipalité de Mont-Carmel.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Jean

014-2014

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Mont-Carmel demande à Hydro-Québec d'installer des poteaux électriques sur la portion non desservie de la Côte-Blais.

12. Demande d'autorisation du Ministère des Transports du Québec, pour utiliser à une fin autre qu'agricole, une partie du lot 57 du cadastre de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel

ATTENDU QU' en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Mont-Carmel doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par le Ministère des Transports du Québec visant à utiliser temporairement à une fin autre qu'agricole, pour permettre le remplacement du ponceau situé à la jonction du ruisseau Creux et de la route 287, un terrain d'une superficie de 2 172 m², sur une partie du lot 57 du cadastre de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU le faible impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE le projet vise à maintenir la circulation sur la route 287 qui est le lien le plus commode entre la municipalité de Mont-Carmel et la route 230 ainsi que l'autoroute 20;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports est avisé qu'il doit aussi obtenir les autorisations et permis requis des autres autorités compétentes, notamment le MDDEFP (secteur faune) et la municipalité de Mont-Carmel.

Il est proposé par madame la conseillère Kathleen St-Jean

015-2014

et résolu à l'unanimité que la municipalité de Mont-Carmel :

- appuie le demandeur du Ministère des Transports du Québec dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation d'utiliser temporairement à une fin autre qu'agricole, pour permettre le remplacement du ponceau situé à la jonction du ruisseau Creux et de la route 287, un terrain d'une superficie de 2 172 m², sur une partie du lot 57 du cadastre de la paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel;
- indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

13. Demande d'autorisation à la CPTAQ de 2171-0751 Québec inc. (Transport en Vrac St-Denis Inc.) pour l'exploitation d'une sablière

ATTENDU que par la résolution numéro 230-2011 adoptée le 5 décembre 2011, la municipalité de Mont-Carmel recommande à la Commission d'autoriser la demande de 2171-0751 Québec Inc. (Transport en Vrac St-Denis Inc.) pour l'exploitation d'une sablière sur une superficie de 101 360 mètres carrés sur une partie des lots 396 et 397 du cadastre de Mont-Carmel;

ATTENDU que la mandataire Activa Environnement inc. par sa chargée de projet, Claire Sirois, ing.f., informe Claude Lalongé, agronome des services professionnels de la Commission que la demande concernant l'exploitation de la sablière d'une superficie prévue de 9,4 hectares a été réduite à 3,95 hectares;

ATTENDU que la demande d'autorisation vise maintenant une superficie de 3,96 hectares en incluant le chemin d'accès;

ATTENDU que par sa résolution 197-2012 adoptée le 5 novembre 2012, le conseil municipal réitère son appui à la demande en considérant que d'accorder l'autorisation d'exploiter une sablière sur les parties de lots 396 et 397 serait favorable pour l'économie locale et régionale;

ATTENDU que la municipalité considère que la superficie visée des lots 396-P et 397-P est peu propice à l'exploitation agricole de par sa topographie irrégulière, accidentée et abrupte et à la présence de pierres;

ATTENDU que dans sa décision rendue le 1^{er} mai 2013, la Commission refuse de faire droit à la demande;

ATTENDU qu'un désistement de la contestation de la décision de la Commission au Tribunal administratif du Québec a été déposé le 30 octobre 2013;

ATTENDU qu'une nouvelle rencontre publique devant la Commission a été fixée le 12 février 2014 à 10h15, au 200, chemin Sainte-Foy, 2^{ème} étage à Québec;

ATTENDU que la municipalité désire appuyer à nouveau la demande d'autorisation de la demanderesse 2171-0751 Québec Inc. (Transport en Vrac St-Denis Inc.) au dossier 401464 pour les mêmes motifs que les résolutions précédentes sauf en apportant toutefois des précisions quant aux espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité a été convaincue par la démonstration et adhère aux conclusions du rapport de Martin Pelletier du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc.;

ATTENDU qu'en tenant compte des différentes considérations présentées au rapport notamment en ce qui a trait à la qualité du gravier recherché par l'exploitant et de la distance des principaux centres économiques, il ne semble pas exister de site alternatif hors la zone agricole de la municipalité pour les fins recherchées.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

016-2014

et résolu à l'unanimité que la municipalité de Mont-Carmel appuie à nouveau la demande d'autorisation de 2171-0751 Québec inc. (Transport en Vrac St-Denis Inc.) sur la partie des lots 396 et 397 du cadastre de Mont-Carmel et recommande à la Commission de faire droit à la demande.

14. Demande de transfert d'un CtAF à une forêt de proximité

CONSIDÉRANT que la municipalité détient un contrat d'aménagement forestier CtAF depuis 2008;

CONSIDÉRANT que le transfert de notre CtAF en forêt de proximité constitue une opportunité de développement de notre milieu;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 19 décembre 2013 du Ministère des Ressources naturelles (MRN) nous demandant de manifester l'intérêt de la municipalité à conclure une délégation de gestion.

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

017-2014

et résolu à l'unanimité que la municipalité de Mont-Carmel confirme son intérêt à conclure une entente de délégation de gestion de forêt de proximité.

15. Correspondance

16. Demande d'appui financier :

- Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
- École secondaire Chanoine-Beudet
- Magasin Alimentation Coop Mont-Carmel
- Journal Le Mouton noir
- Services Kam-Aide inc.
- Camp Musical Saint-Alexandre

018-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

et résolu que le conseil municipal ne donne pas suite aux demandes. Madame la conseillère Kathleen St-Jean précise qu'elle s'abstient de voter à ce point.

17. Autres sujets

18. Période de questions

De 20 h 56 à 21 h.

19. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

019-2014

et résolu à l'unanimité que la séance soit close. Il est 21 h.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Directrice générale

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.